



Reverdir l'Afrique



EXPOSÉ DES RÉSULTATS AU NIGER

Décret sur la Régénération Naturelle Assistée (RNA)



Résumé du changement

Le Niger a une expérience considérable de la régénération naturelle assistée (RNA)ⁱ (Reij et Garrity, 2016, Tougiani et al., 2023) et de la restauration qu'elle a réussi à apporter aux paysages dans différentes régions, y compris Zinder et Maradi, dont au moins cinq millions d'hectares ont été restaurés (Reij et al., 2009). Malgré ce succès, le pays ne disposait d'aucune législation ou politique définissant les modalités d'utilisation des ressources régénérées par les agriculteurs (ICRAF, 2020). Les discussions et les consultations menées dans le cadre d'ateliers et de réunions ont abouti à l'élaboration d'un décret présidentiel définissant la manière dont les agriculteurs pourraient tirer le meilleur parti de la RNA. Le décret présidentiel sur la régénération naturelle assistée (RNA)ⁱⁱ du 30 juillet 2020 a accordé des droits d'utilisation plus importants aux gestionnaires fonciers des zones régénérées dans le cadre de la RNA au Niger. En mettant en place ce décret, la République du Niger est devenue l'un des premiers pays au monde à adopter un décret présidentiel soutenant la RNA. Ce décret a été adopté grâce aux efforts de nombreuses parties prenantes, dont le programme "Reverdir l'Afrique", qui a soutenu les activités de restauration des terres dans le pays.

Au Niger, Reverdir l'Afriqueⁱⁱⁱ est mis en œuvre par World Vision et Care avec l'appui de l'ICRAF. Le responsable du programme Regreening Africa de World Vision pour le Niger note que **"le décret sur la RNA a fait renaître la confiance auprès des producteurs ruraux qui ont adopté cette pratique et qui sont enfin rassurés que leurs efforts pour maintenir les arbres dans les champs sont reconnus et récompensés par la loi et la nation"**.

ⁱ La Régénération Naturelle Assistée (RNA) comporte la taille sélective des arbres et arbustes se régénérant naturellement à partir des racines et des graines présentes dans le sol, ce qui permet aux gestionnaires des terres de choisir les plantes qu'ils souhaitent conserver. L'élagage des pousses à 2-3 tiges favorise une repousse concentrée et rapide.

ⁱⁱ La régénération naturelle assistée (RNA) est utilisée de manière interchangeable avec le Farmer Managed Natural Regeneration (FMNR) au Sahel. Dans certains pays, il s'agit de la régénération et la gestion de terres communales ou non utilisées à des fins agricoles.

ⁱⁱⁱ Reverdir l'Afrique est un ambitieux programme de cinq ans et demi (2017-2023) soutenu par l'Union Européenne. Mis en œuvre par World Agroforestry (ICRAF) et un consortium d'organisations comprenant World Vision, Catholic Relief Services, Oxfam, Care et Sahel Eco, le projet vise à inverser la dégradation des terres chez 500 000 ménages sur 1 million d'hectares dans huit pays d'Afrique subsaharienne. En intégrant des arbres dans les terres cultivées, les terres communales et les zones pastorales, Reverdir l'Afrique cherche à améliorer les moyens de subsistance des petits exploitants, la sécurité alimentaire et la résilience face au changement climatique. Le projet s'appuie sur la science et la recherche pour mesurer l'impact, renforcer l'inclusion sociale et les efforts de subsistance, et créer un environnement politique durable favorisant la restauration des terres aux niveaux national et infranational.





Contexte

Au Niger, les forêts et les terres agricoles sont dégradées en raison de méthodes d'exploitation et de gestion non durables (Chomba et al. 2020, FAO, 2020). Cela exige des activités de restauration utilisant des pratiques éprouvées telles que la RNGA, soutenues par un environnement économique et politique favorable. De fait, l'environnement politique relatif à la restauration des paysages peut constituer un obstacle aux efforts de restauration (Chazdon et al., 2020) s'il n'est pas bien compris et défini.

Le gouvernement du Niger privilégie la restauration des paysages pour les avantages qu'en retirent les agriculteurs qui la pratiquent dans différentes régions du pays. Le gouvernement s'est engagé sur plusieurs objectifs de restauration, tels que ceux de l'initiative de restauration des paysages forestiers africains (AFR100), visant à restaurer 3,2 millions d'hectares de terres dégradées, ainsi que la Grande Muraille Verte, entre autres.

Le régime de propriété des arbres est un domaine complexe et souvent mal compris. Il dépend de divers accords informels et formels qui font l'objet d'interprétations différentes par diverses entités (Bettles et al., 2021). En outre, avant le décret, le Niger n'avait pas de lois qui soutenaient et donnaient aux agriculteurs la liberté d'utiliser ces ressources qu'ils avaient régénérées sur leurs propres terres. Au contraire, les agriculteurs étaient soumis à un processus long et coûteux d'obtention d'un permis auprès du forestier pour se défaire de leurs arbres (Toudou et al. 2021). De plus, le Code forestier 2004 du Niger mentionne la RNA mais ne définit pas en détail les conditions de gestion et le partage des bénéfices des écosystèmes restaurés (ICRAF, 2020). Ces environnements économiques et politiques défavorables ont créé des difficultés pour le développer et gérer les ressources régénérées naturellement (Chazdon et al. 2020), ce qui a conduit à réduire les efforts de régénération des arbres plutôt qu'à les promouvoir pour les mettre en œuvre (ICRAF, 2020). Ce décret sur l'ANR entend résoudre ces problèmes.



Comment le résultat a-t-il été obtenu?

Le décret de juillet 2020, proclamé par le gouvernement nigérien, régleme la pratique de la RNA et constitue le principal résultat du processus d'engagement. Le décret sur la RNA accorde des droits d'utilisation plus importants aux gestionnaires des terres et vise à aborder et à rationaliser les systèmes fonciers et arboricoles. Le décret est une étape cruciale car il encourage les agriculteurs, qui sont les principaux gestionnaires des paysages restaurés, à intégrer les arbres dans leurs terres cultivées et leurs pâturages, car ils bénéficieront des améliorations et des produits associés. Le décret arrive à point nommé et donne aux agriculteurs et aux éleveurs le droit de décider comment utiliser les arbres qu'ils ont régénérés et entretenus sur leurs terres. Les agriculteurs peuvent décider du nombre de pousses à conserver, du nombre de plantes à élaguer et des produits à récolter. Cependant, ils n'ont pas le droit d'abattre des espèces d'arbres protégées.

Pour en arriver au décret, il fallu commencer par un atelier sur la restauration en 2009, qui a abouti à des recommandations sur les techniques et les pratiques de restauration susceptibles de fonctionner. Lors de la semaine de la restauration en 2011, d'autres discussions ont eu lieu sur ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas. Il est devenu évident que la RNA était l'une des pratiques de restauration les plus efficaces. L'idée d'un décret spécifique sur la RNA est née d'un atelier annuel organisé par le ministère de l'Environnement avec le soutien de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) internationales, d'organismes de recherche et de programmes de l'État nigérien. Cet atelier a permis d'échanger sur les principales réalisations des différents acteurs en matière de restauration des terres, les succès à mettre en valeur et surtout les défis à relever. La motivation principale était d'atteindre l'objectif de restauration de 3,2 millions d'hectares de terres d'ici 2030, engagement du Niger dans le cadre de l'AFR100.

Un atelier national organisé en 2019 a réuni divers ministères, y compris le bureau du président, plusieurs ONG, des instituts de recherche, notamment l'Institut international d'agroforesterie (ICRAF) et l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT), la Banque mondiale, World Vision et des universités, parmi d'autres. À partir de l'atelier, un groupe de travail a été formé pour rédiger le décret, qui fut soumis au ministère de l'environnement, qui l'a présenté au parlement, où il a été adopté et signé. Le processus a pris environ un an. Le décret a ensuite été proclamé par le président.



Portée du résultat

Le décret fixe les modalités de gestion des parcs agroforestiers, en particulier des ressources ligneuses utilisant la RNA. Il redéfinit la gestion des arbres régénérés par les agriculteurs sur leurs terres. Les agriculteurs et les éleveurs ont désormais des droits exclusifs sur les arbres et toutes les ressources qui en découlent s'ils les maintiennent dans leurs terres cultivées. Les seules ressources auxquelles les agriculteurs n'ont pas pleinement accès sont les espèces protégées. Les agriculteurs bénéficient d'un cadre juridique solide qui réduit considérablement la crainte que quelqu'un d'autre ou une agence différente jouisse des fruits de leur travail lorsque les arbres plantés ou régénérés arrivent à maturité. Le chef d'exploitation est libre d'utiliser les ressources arborées comme il l'entend, pour autant que cela profite à ses activités et à ses objectifs, même si le fait de ne pas arracher les arbres est bénéfique à ses activités et à ses objectifs. De plus, avec le soutien des services des eaux et forêts, les propriétaires d'exploitations agricoles mettent actuellement en place des comités légalement reconnus au niveau du village afin de surveiller et de protéger les arbres régénérés. Le comité a également pour mandat de corriger les injustices dans l'utilisation des ressources plantées et régénérées.

L'importance de la mise en œuvre de ce décret se vérifie au niveau local, où les producteurs adoptant la RNA réalisent les bénéfices de cette pratique. Dans les régions du Niger où la RNA a été adoptée et pratiquée, la dégradation a été réduite et les terres sont restaurées à moindre coût sur les ressources. La résistance aux catastrophes s'est accrue grâce à l'étendue de la couverture arborée. Les moyens de subsistance se sont améliorés, car des produits plus diversifiés produisent des revenus plus diversifiés. Les arbres sont une source de nourriture, de noix, de fruits, de médicaments, de bois d'œuvre et de bois, entre autres produits marchands. (Francis et al., 2015).

Avant le décret, les membres de la communauté devaient se déplacer jusqu'aux bureaux de l'administration pour obtenir des permis et devaient faire face à la corruption et à d'autres difficultés. Grâce au décret, les producteurs peuvent à présent utiliser librement les ressources des arbres qu'ils ont régénérés.

D'après le responsable du programme Reverdir l'Afrique de World Vision pour le Niger, l'adoption de cette pratique et son élargissement sera stimulée, et les changements positifs seront visibles très rapidement dans les paysages. De surcroît, le décret confère la propriété aux agriculteurs et accélère ainsi l'adoption de cette pratique. En l'adoptant, la pauvreté à son tour sera réduite grâce à l'augmentation de la production résultant de meilleures interactions dans les champs entre les arbres régénérés et les cultures. Les agriculteurs peuvent utiliser les feuilles élaguées comme fourrage et améliorer leur production animale. Ces arbres sont aussi une source de bois de chauffage et de matériaux de construction.





Contribution au résultat de Reverdir l'Afrique

Au Niger, le programme "Reverdir l'Afrique" a contribué à l'élaboration technique du décret et a apporté un soutien financier à l'organisation d'ateliers et de visites de terrain. Ces démarches ont permis aux agriculteurs et aux décideurs politiques de découvrir le potentiel des activités de restauration. Reverdir l'Afrique a également aidé à traduire le décret dans les langues locales et à le diffuser par le biais d'émissions de radio, permettant ainsi aux communautés d'en assimiler le contenu. Bien que l'impact positif du décret au Niger soit évident, il est encore trop tôt pour quantifier le nombre d'agriculteurs et de communautés qui l'ont adopté.

A ce jour, il n'y a pas eu d'impact négatif significatif résultant de la mise en œuvre du décret RNA. Le décret permet aux personnes ne possédant pas de terres d'accéder aux ressources générées par les arbres dans les champs d'autres personnes. Des accords préalables sont conclus pour garantir cet accès lorsque le propriétaire foncier et le locataire se mettent d'accord.



Étapes à venir

- **Poursuivre la communication avec les agriculteurs:** Utiliser la radio communautaire pour insister sur l'importance du décret et diffuser des messages et des débats clés. Débattre des articles clés du décret lors des assemblées villageoises afin d'en assurer une large compréhension.
- **Sensitisation activities and encouragement of adoption:** World Vision Niger intends to continue sensitisation activities and encourage the adoption of best practices. Promote large-scale adoption to benefit more producers and restore landscapes.
- **Demander le soutien des parties prenantes:** Solliciter le soutien de toutes les parties prenantes pour assurer que le décret soit adopté et mis en œuvre à tous les niveaux.
- **Renforcer les capacités et la formation:** Encourager les sessions de renforcement des capacités et d'apprentissage pour attirer davantage de producteurs et améliorer leur compréhension et leurs savoir-faire en matière de pratiques de restauration.
- **Améliorer la communication et les concours:** Le gouvernement prévoit de stimuler la communication sur le décret et l'adoption de la régénération naturelle gérée par l'agriculteur (RNGA) au niveau local. Organiser des concours régionaux et nationaux pour récompenser et valoriser les meilleurs adoptants.
- **Inclure les agriculteurs dans le processus de mise en œuvre:** Veiller à ce que les agriculteurs soient inclus dans les processus décisionnels et renforcer la communication entre les agences de gestion nationales et les exploitants sur le terrain.
- **Mesurer l'impact:** Évaluer l'impact du décret afin de recenser ses avantages et toute conséquence imprévue découlant de sa mise en œuvre. Utiliser les résultats de l'évaluation pour affiner et améliorer le décret si nécessaire.

Citation

Reverdir l'Afrique. 2023. Exposé des résultats au Niger: Décret sur la Régénération Naturelle gérée par les Agriculteurs (RNGA). World Agroforestry, Nairobi, Kenya

Remerciements

Nous tenons à remercier Hamed C. Tchibozo, Mieke Bourne et Mawa Karambiri pour leur contribution à cet exposé sur le Décret sur la Régénération Naturelle gérée par les Agriculteurs (RNGA) au Niger.

Références

- ¹ Tougiani, A., Massaoudou, M., Ribiou, H., Idrissa, S., Dan Guimbo, I. 2023. *Farmer managed natural regeneration in Niger: the state of knowledge*. Tropenbos International, Ede, the Netherlands.
- ² Bettles, J., Battisti, DS., Cook-Patton, SC., Kroeger T., Spector JT., Wolff, NH. and Masuda, YJ. 2021. Agroforestry and non-state actors: A review. *Forest Policy and Economics*. 2021, 130, 102538.
- ³ Chazdon, RL., Lindenmayer, D., Guariguata, MR., Crouzeilles, R., Benayas, JMR. and Chavero, EL. 2020. *Fostering natural forest regeneration on former agricultural land through economic and policy interventions*. *Environ. Res. Lett.* 2020, 15, 043002.
- ⁴ Chomba, S., Sinclair, F., Savadogo, P., Bourne, M. and Lohbeck, M. 2020. Opportunities and Constraints for Using Farmer Managed Natural Regeneration for Land Restoration in Sub-Saharan Africa. *Frontiers in Forests and Global Change* 2020, 3, 122.
- ⁵ Food and Agriculture Organization (FAO). 2020. *Global Forest Resource Assessment 2020*. Food and Agriculture Organization, Rome.
- ⁶ Francis, R., Weston, P., and Birch, J. 2015. *The Social, Environmental and Economic Benefits of Farmer Managed Natural Regeneration*. World Vision, Australia.
- ⁷ Reij, C. and Garrity, D. 2016. *Scaling up farmer-managed natural regeneration in Africa to restore degraded landscapes*. *Biotropica* 2016, 48(6), 834-843.
- ⁸ Reij, C., Tappan, G. and Smale, M. 2009. *Agroenvironmental transformation in the Sahel: Another kind of "Green Revolution"* (Vol. 914). Intl Food Policy Res Inst.
- ⁹ Toudou, A., Tougiani, A. and Reij, C. 2021. *Reverdissement à grande échelle au Niger: leçons pour la politique et la pratique*. *Restauration des terres arides de*, p.103.
- ¹⁰ World Agroforestry (ICRAF). 2020. *Niger Formally Adopts Farmer-Managed Natural Regeneration*. World Agroforestry, Nairobi.



Reverdir l'Afrique



www.regreeningafrica.org



twitter.com/RegreenAfrica



www.facebook.com/RegreenAfrica